

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**SAINT HILAIRE DE VOUST**

**N°2022/09/D90**

**Séance du 8 NOVEMBRE 2022**

Nombre de conseillers

En exercice 15

Présents 14

Votants 14

L'an deux mille vingt-deux, le huit novembre, les membres du conseil municipal de **SAINT HILAIRE DE VOUST**, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire, sous la présidence de M. CHATELLIER Christian, Maire. Madame Joëlle GRELIER étant secrétaire de séance.

Conformément à son obligation d'être réuni au moins une fois par trimestre, le Conseil municipal de la Commune de **SAINT HILAIRE DE VOUST** a été régulièrement convoqué le 3 novembre 2022. Selon l'art. R.2121-7 du CGCT, la convocation a été affichée aux portes de la Mairie.

**PRESENTS** : Mesdames BODIN, BOUILLAUD, FAVREAU, GRELIER, PASQUIER, Messieurs CHATELLIER, BATY, BARBARIT, COTILLON, FORESTIER, FORGEARD, MERCERON, ROBINEAU, NOURY

**ABSENTS EXCUSES** : MME CHARRON

*Lesquels forment une majorité des membres en exercice.*

**OBJET : SIGNATURE CONVENTION SYDEV POUR L'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX ET DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS**

Vu la délibération 2022/07/D75 relative à l'enfouissement de réseaux dans le cadre de l'installation de la fibre optique en 2023 par Vendée numérique pour un montant de 173 500.00 euros.

Considérant le chiffrage définitif de 151 038.00 euros

Considérant le plan de financement ci-dessous,

DÉPENSES		RECETTES	
Coût du projet	151 038.00	Subvention Conseil Départemental <i>Fonds de soutien à la ruralité</i>	20 000.00
		Subvention Communauté de Communes <i>Fonds de concours équipement structurant</i>	37 453.70
		Auto-financement	93 584.30
<b>TOTAL</b>	<b>151 038.00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>151 038.00</b>

**Le Conseil municipal, à l'unanimité, des membres présents et représen**

- **D'APPROUVER** la réalisation du projet
- **D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel
- **D'AUTORISER** l'enfouissement des réseaux électriques et télécom pour un montant total de 151 038.00 euros
- **DE DEMANDER** à la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie de lui attribuer un Fonds de concours « Solidarité : équipements structurants » d'un montant de 37 453.70 € dont les caractéristiques sont précisées en annexe,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous actes y afférents

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,  
Christian CHATELLIER



La secrétaire de séance,  
Joëlle GRELIER



Le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes – 6, allée de l'Île Gloriette 44 041 NANTES CEDEX – dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification.